

Marc Müller, président de MFE

C'est pour bientôt?



Conformément aux accords du Masterplan, la revalorisation garantie des prestations de médecine de famille et de pédiatrie sera mise en application le 1^{er} octobre 2014. Depuis son introduction, le tarif médical TARMED nous a énormément désavantagés. Nous avons maintes fois insisté sur le fait que le contre-financement de ces 200 millions de francs ne peut être mené à bien que dans le cadre de la révision globale du TARMED d'ici

fin 2015. Toutes les autres interventions tarifaires, telles que la réduction linéaire des prestations techniques (PT) pour différentes sociétés de discipline, ne font que créer de nouveaux déséquilibres et irrégularités au niveau du tarif. Nous avons toujours souligné que s'obstiner à maintenir la neutralité des coûts, qui est d'ailleurs le fruit d'une décision purement politique sans base légale ou constitutionnelle, est imprudente et injustifiée au regard de la hausse d'un demi pourcent des primes des caisses-maladie qui résulterait de la revalorisation de notre tarif. Pour mémoire: lors de l'introduction très coûteuse des DRG, ni les partenaires tarifaires ni la sphère politique n'ont fait prévaloir la neutralité des coûts!

Comme la révision globale ambitionnée du TARMED doit être achevée d'ici fin 2015 selon la volonté des partenaires tarifaires, nous avons compté sur le fait que les spécialistes et hôpitaux concernés par la baisse des PT avaleraient la pilule. D'autant plus qu'ils avaient jusqu'alors toujours fortement soutenu l'objectif de la revalorisation de la médecine de famille et de la pédiatrie. S'agissait-il simplement de déclarations faites du bout des lèvres? Nous ne comprenons absolument pas que les spécialistes concernés et l'association des hôpitaux H+ essayent à présent, par leur recours auprès du tribunal fédéral, d'empêcher non seulement la dévalorisation de leurs PT mais également la

revalorisation des prestations de médecine de famille et de pédiatrie. Lorsque nous lisons dans la requête de la fmCh (Association Suisse des médecins avec activité chirurgicale et invasive) qu'une revalorisation des prestations de médecine de famille et de pédiatrie n'est pas justifiée sur le plan économique, mais que celle-ci ne reflète «qu'une décision politique ayant pour but d'amener les initiateurs à retirer leur initiative», nous pouvons dire que c'est faux et tendancieux.

Si cela est un avant-goût de la stratégie de défense des spécialistes dans le cadre de la révision globale du TARMED, nous devons nous demander quelle énergie nous devrons à l'avenir investir dans ce processus de révision!

Malgré toutes les résistances, nous partons du principe, tout comme le DFI et l'OFSP, que l'ordonnance du Conseil fédéral entrera comme prévu en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Tout autre cas de figure aurait des conséquences lourdes sur les rapports des différents groupes au sein de la FMH. Fidèle à son devoir, notre association se prépare stratégiquement à toutes les éventualités.

Nous attendons:

- des spécialistes et des hôpitaux qu'ils concentrent toute leur énergie sur la mise en œuvre de la révision tarifaire dans les délais prévus afin que toutes les prestations médicales reposent enfin sur les mêmes critères économiques.
- du Conseiller fédéral Berset que les promesses faites aux médecins de famille et pédiatres dans le cadre du Masterplan soient tenues dans les temps, si nécessaire avec un plan «B».
- que les parlementaires, en tant que rédacteurs de la contre-proposition, continuent à nous soutenir dans cette voie!

Correspondance:

Dr Marc Müller
 Ärztgemeinschaft Joderlicka
 3818 Grindelwald
 marc.mueller[at]hin.ch